



Abrinthead

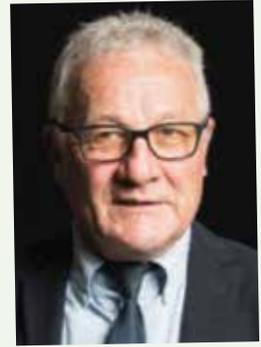
Infos 2018



LE MOT DU MAIRE



Aujourd'hui beaucoup de sentiments se mêlent au plaisir de vous retrouver dans ce bulletin municipal de rentrée.



- *Un sentiment de satisfaction, par la richesse et la diversité des sujets traités, et je tiens sincèrement à remercier l'équipe de rédaction,*
- *Un sentiment de satisfaction encore de retrouver une équipe motivée et combative devant le travail qui nous attend tous,*
- *Mais aussi un sentiment de nostalgie et de tristesse consécutif au départ de l'un des nôtres qui nous a quittés et à qui je veux dédier et consacrer ce bulletin.*

L'automne un peu triste, avec sa froideur et son brouillard, succède à ce bel été qui s'est enfuit comme notre ami... sans bruit.

Je tiens à rendre à Christian BESSON, mon adjoint, un sincère et vibrant hommage.

Il est parti en laissant un grand vide, mais il nous restera des milliers de souvenirs de lui, qui continueront à alimenter nos débats. Rien n'est plus vivant qu'un souvenir.

Jusqu'à son dernier soupir, il a tenu à assurer la tâche de son mandat.

Il était une personnalité incontournable de notre commune par son investissement dans sa fonction d'adjoint, ainsi que dans le tissu associatif. Sa bonne humeur et sa joie de vivre en société, nous apportait toujours ce petit plus, qui parfois pouvait nous faire défaut.

Il aura marqué de son empreinte cette période de gestion communale. Il avait fait sa place au sein du conseil municipal et ses interventions étaient toujours réfléchies.

Il était écouté et il espérait toujours le meilleur pour son village natal, sa commune, notre commune.

Nous lui devons tous une éternelle et immense reconnaissance pour son travail accompli.

Nous continuerons sur son chemin sans jamais l'oublier.

*« Il y a quelque chose de plus fort que la mort,
c'est la présence des absents, dans la mémoire des vivants »*

Jean d'ORMESSON

Bien chaleureusement,

Jean-Charles GROSDIDIER

SOMMAIRE

Le mot du maire.....	p. 2	Chapelle de Chisséria • Armoiries d'Arinthod.....	p. 17
Sommaire • Réponse Echo Petite Montagne.....	p. 3	AS Arinthod.....	p. 18-19
Charte de la commune nouvelle d'Arinthod.....	P. 4-7	Budget communal 2018.....	p. 20-21
Circuit touristique • Effacement rural • Changement dénomination des rues.....	p. 8-9	Planning des associations et activités.....	p. 22-23
Ecurie Enon • Bouillon de cultures.....	p. 10-11	Chats errants • Déjections canines • Poubelles • « Efforts de chacun ».....	p. 24
L'Eden des shokou • Myrtille Brochoire broderie.....	p. 10-11	Arrêté du maire/bruit • Anciens bulletins.....	p. 25
Point I.....	p. 12-13	rappel adresses sites commune + Communauté de Communes Petite Montagne	
Arbre aux valeurs • Collège, nouveau principal.....	p. 14	Informations communauté de communes et maison des services au public (MSAP).....	p. 26
Journée citoyenne • Vision d'artistes • Greniers dans la rue.....	p. 15	Etat civil.....	p. 27
Travaux : contrat Natura 2000.....	p. 16	Coordonnées associations.....	p. 28

REPONSE ECHO PETITE MONTAGNE

Le commerce dans notre bourg

Parlons-en !

C'est évident que ce soit notre priorité.

Comment ne pas se soucier de la vie de notre bourg sans la présence d'une activité commerciale, touristique et de services à nos concitoyens ?

Depuis très longtemps déjà, cela a été, est, et sera notre préoccupation.

Comment peut-on lire et accepter un article paru sur le dernier Echo de la Petite Montagne intitulé « EPHISHOP... et puis stop » !

Autant nous apprécions la richesse, la qualité et la diversité de ce bulletin qui porte des images fortes de notre petite montagne, autant nous ne pouvons cautionner des informations stériles, destructives, partiales et subjectives, et qui de plus vont à l'encontre de nos actions.

Par de tels écrits, alors oui, il est certain que nous ne parviendrons pas à nos objectifs tant ils trompent le lecteur par ses informations erronées et qui discréditent totalement notre travail.

Nous tenons à réagir aux propos de l'auteur de cet article qui a traité très superficiellement ce dossier et nous souhaitons rétablir en toute objectivité la réalité des faits.

Ce commerce multiservices a été le fruit d'une volonté municipale, d'un travail de fond, où nous avons consacré beaucoup de temps et d'énergie.

Ce temps passé pour construire est sans commune mesure avec les quelques minutes consacrées à écrire un article totalement destructeur de notre action.

Rappel des faits :

- Rachat par la commune d'un immeuble comprenant 2 niveaux de logement et un local commercial équipé.
- Rénovation de cette surface de vente et des logements.
- Installation et accompagnement d'un gérant, propriétaire du fonds de commerce.
- Accompagnement administratif (négociation avec la Française des Jeux, la presse) et accompagnement financier en faisant bénéficier le gérant de loyers très modérés pour lui permettre de lancer son activité.

- Suivi permanent de l'évolution du commerce.

Il ressort de cet article que les élus ont une responsabilité importante dans la fermeture de ce commerce !

Nous laissons le soin à nos lecteurs de juger par eux-mêmes et nous sommes à votre entière disposition pour répondre à vos interrogations.

Concernant l'accès à ce commerce, il est mensonger de laisser croire qu'il n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le refus par le Progrès de céder sa distribution est une affaire privée. Malgré cela, nous sommes intervenus maintes et maintes fois pour négocier avec le groupe de presse.

L'implantation du point info touristique ne pouvait être qu'un point positif (par sa fréquentation) contribuant ainsi au développement du commerce.

Pour conclure, nous pouvons vous affirmer que la réhabilitation de notre centre-bourg (attractivité - commerce - façades) est au cœur de tous les projets en cours.

**L'évènement majeur 2018 est la fusion
des communes d'Arinthod et de Chisséria. Découvrez ci-après,
la charte dans son intégralité, qui a servi de socle à cette fusion.**

Charte de la Commune Nouvelle d'ARINTHOD

Unissant les communes fondatrices d'Arinthod et de Chisséria

Nos valeurs, nos objectifs :

Les communes d'Arinthod et Chisséria ont décidé d'unir leur force pour renforcer leur identité commune et leur avenir. Situées au Sud du département du Jura, dans le périmètre de la Petite Montagne, elles portent une histoire, une tradition, un bassin de vie et des habitudes communes.

Avec la volonté de réaffirmer cette identité rurale dont nous sommes fiers et à laquelle nous portons un attachement profond, les conseils municipaux, dans un souci de mutualiser les services, de renforcer les finances de notre collectivité, de pérenniser l'existence même de nos deux communes, d'être plus efficace encore dans le service rendu à nos habitants, nous avons fait le choix du rassemblement des compétences et des moyens.

Nous, élus des deux communes, fondons ensemble les bases d'une nouvelle collectivité rurale, solide, moderne et fière de son identité.

Éléments fédérateurs :

Les communes de Chisséria et d'Arinthod sont historiquement liées par leur relation de proximité (moins de 500m séparent les deux bourgs). Depuis plus d'un siècle les communes partagent l'usage de l'église pour les offices et l'entretien du cimetière d'Arinthod.

En 1965, la commune de Chisséria a rejoint le Syndicat d'eau potable d'Arinthod qui a permis l'extension du réseau avec l'arrivée de l'eau sur l'évier.

La tradition agricole du territoire a ouvert la voie de la coopération des deux villages par la construction de la fromagerie sur Chisséria en 1957.

La loi sur les communes nouvelles est une opportunité pour renforcer l'unité de nos communes et formaliser leurs relations. Chacune des deux communes dispose d'un Plan Local d'Urbanisation ce qui reflète la même orientation en matière d'urbanisme.

Les principales orientations

- Mettre en valeur la forêt communale lors de la prochaine révision du Plan de Gestion du domaine forestier.
- Préserver le patrimoine communal présentant un intérêt historique, architectural ou touristique.
- Favoriser toutes les actions en faveur du développement économique, industriel, artisanal, agricole, associatif.
- Développer l'attractivité du territoire : culture, loisirs, animations, tourisme.
- Créer une harmonie dans l'intérêt des deux communes pour un développement simultané de chaque territoire.
- Conserver et mettre en valeur un environnement naturel et patrimonial de qualité.
- Créer de l'attractivité pour les entreprises et les nouveaux habitants.

Les projets communs

La volonté de créer une commune nouvelle débouche sur une réflexion d'avoir au moins un projet commun.

Le projet majeur de la fusion de nos deux villages concerne la valorisation des études menées sur Arinthod (AEP, bourg centre, sentier du patrimoine, revitalisation du bourg centre).

Les moyens économiques seront mutualisés pour développer les commerces et les services.

La délibération

Les communes d'Arinthod et de Chisséria, représentées par leur maire en exercice et dûment habilitées par leur conseil municipal respectif, décident par délibération concordante la création d'une commune nouvelle dénommée « ARINTHOD » à compter du 1^{er} janvier 2018.

Article I : La commune nouvelle

Le siège de la commune nouvelle d'ARINTHOD sera situé en mairie d'Arinthod, 8 rue des Ecoles.

La commune nouvelle est substituée aux communes fondatrices :

- Pour toutes les délibérations et les actes,
- Pour l'ensemble des biens, droits et obligations,
- Dans les syndicats dont les communes étaient membres,
- Dans la Communauté de Communes de rattachement,
- Pour l'ensemble des ressources et des dépenses de toute nature.

1. Le conseil municipal de la commune nouvelle

- La commune nouvelle est dotée d'un conseil municipal, élu conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités territoriales (CGCT).
- Durant la période transitoire, c'est-à-dire avant le prochain renouvellement des conseils municipaux, le conseil municipal de la Commune Nouvelle d'Arinthod sera composé par addition de chacun des conseils municipaux des communes fondatrices, soit 22 membres de droit.
- Après le premier renouvellement prévu 2020, le nombre de conseillers municipaux sera de 19 membres avec dans la mesure du possible, des conseillers dans chaque hameau et 2 représentants sur Chisséria.
- Le conseil municipal se réunira, sauf décision nouvelle ou contraintes matérielles dans les locaux de la commune d'Arinthod.
- Le conseil municipal pourra disposer de commissions de travail, celles prévues par la loi et celles souhaitées par le conseil municipal qui délibérera pour les installer et en choisir ses membres parmi les conseillers municipaux.

Lesdites commissions de travail pourront être ouvertes à des membres, acteurs du territoire, non élus. C'est au conseil municipal d'en délibérer et, le cas échéant, d'en choisir ses membres, sur proposition du Maire de la Commune.

2. La municipalité de la commune nouvelle

Elle est composée :

a. Du maire de la commune nouvelle

Il est élu conformément au CGCT par le conseil municipal de la commune nouvelle. Il est l'exécutif de la commune. A ce titre, il est notamment chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal et agit sous le contrôle de ce dernier. Il peut recevoir, en plus des pouvoirs habituels, des mandats pour action de la part du conseil municipal.

Ses missions consistent notamment à représenter la commune en justice, passer et signer les marchés, préparer et présenter le budget, assurer la gestion du patrimoine communal.

Le conseil municipal peut lui déléguer certaines compétences dans des domaines divers.

Le Maire est autorisé à subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal, les attributions qui lui ont été confiées par délégation.

b. Des adjoints au Maire de la Commune Nouvelle

Durant la période transitoire et jusqu'au premier renouvellement municipal, il est décidé que la commune nouvelle disposera de 5 adjoints.

Il est décidé que l'autre maire actuel de l'autre commune fondatrice deviendra de droit, comme la loi le permet, adjoint au Maire de la Commune nouvelle.

A l'issue du premier renouvellement, le nombre d'adjoints de la Commune Nouvelle ne pourra pas excéder 30% de l'effectif du Conseil Municipal.

Chaque adjoint pourra recevoir du Maire de la Commune Nouvelle une délégation ou des pouvoirs particuliers notamment de bonne administration des Communes fondatrices.

Pour l'avenir, les élus renouvelés devront veiller à ce que la liste des adjoints proposés au vote du Conseil Municipal permette la complète et proportionnée représentation de chacune des communes fondatrices, et ce, même après la période transitoire.

3. Les compétences de la commune nouvelle

Les compétences de la commune nouvelle d'Arinthod sont celles dévolues par la Loi.

4. Le budget de la commune nouvelle

Il est à noter que les situations actuelles des deux communes fondatrices ont en commun des comptabilités saines et équilibrées.

La Commune Nouvelle bénéficie de la fiscalité communale (art. 1638 du Code Général des Impôts).

Les ressources de la Commune Nouvelle sont les suivantes :

- **Ressources fiscales** : Il est décidé une intégration fiscale progressive et lissée sur 6 années permettant d'harmoniser les taux de l'ensemble des Communes fondatrices. Cette méthode de rapprochement progressif permettra à la fois de préserver le contribuable d'un trop fort impact et garantira les ressources de la collectivité nouvelle. Ce rapprochement entrera en vigueur dès l'année fiscale 2018. Au budget 2018, il sera proposé au Conseil de la Commune Nouvelle d'amorcer ce lissage par les votes des taux.

- **Dotations de l'Etat** : La Commune Nouvelle bénéficiera des différentes parts de la DGF et des différentes dotations de péréquation communale, dans les conditions de droit commun. La Commune Nouvelle est subrogée dans les droits des Communes fondatrices auxquelles elle se substitue pour les attributions de FCTVA. Elle bénéficie du FCTVA pour les dépenses réelles d'investissement de l'année précédente.

- **Le conseil municipal de la Commune Nouvelle** est doté d'un budget avec section de fonctionnement et section d'investissement, conformément aux principes du CGCT.

- Politique d'investissement

La Commune Nouvelle se doit de répondre à un double objectif :

- permettre l'émergence, le soutien et la réalisation d'investissements équilibrés entre toutes ses communes fondatrices.
- permettre l'émergence de projets communs, au service de l'ensemble du territoire, capables de répondre aux besoins de toute la population.
- Le principe d'intérêt commun devra primer pour la définition des priorités d'investissement.
- La recherche du plus large consensus en matière d'investissements majeurs se doit d'être une règle.

Au jour de la rédaction de la Charte, plusieurs projets sont définis comme prioritaires, au titre de chaque commune fondatrice et au titre des projets communs.

Ces investissements seront assurés par la Commune

Nouvelle. La Commune Nouvelle les conduira au regard de ses capacités financières.

ARINTHOD

- Réhabilitation bâtiment 8 rue des écoles.
- Création salle de convivialité cour de la mairie en lien avec l'opération logement séniors de l'Office Public de l'Habitat.
- Construction de deux logements gendarmerie.
- Revitalisation du bourg centre.
- Renforcement BT poste HLM avec une opération d'éclairage public et d'infrastructure téléphonique.
- Effacement BT rue des écoles.
- Contrat NATURA 2000.
- Travaux sur le sentier du patrimoine avec acquisition de terrain.

CHISSERIA

- Réhabilitation de l'usine dite « Bessonnat ».
- Entreprendre des démarches de réduction des nuisances de l'ancienne porcherie.
- Remplacement des conduites des fontaines de la Cornette.
- Résoudre les problèmes d'humidité de la chapelle St Laurent.
- Restauration des bancs de la Chapelle Saint Laurent.
- Acquisition des parcelles privées du Grand Etang.
- Travaux de sécurisation de la traversée du village.
- Dégagement de la voie pavée au lieu-dit « Sous la Chapelle ».

Au titre des projets communs

- Réaliser une voie douce pour piétons et cyclistes entre les deux villages, de la place de la Poste vers le centre bourg jusqu'en direction du groupe scolaire ; entre le bourg et la zone artisanale, et entre la rue de la Prélette et le stade.
- Favoriser l'implantation de tous projets touristiques de haut de gamme.
- Valoriser les études menées sur Arinthod (AEP, bourg centre, sentier du patrimoine, déplacements doux) en établissant un programme d'action à 3 ans, à 5 ans, à 10 ans.
- Travailler sur la réalisation d'un pôle de santé.
- Travaux forestiers.

- Politique de fonctionnement

La démarche visant à la fondation d'une Commune Nouvelle devra répondre au principe suivant : La mutualisation des dépenses, des services, des commandes diverses, le regroupement des contrats, doivent permettre de dégager de nouvelles marges de manœuvres grâce à des économies d'échelle sur un court et moyen terme.

Article II : Les communes déléguées

En raison de la proximité des deux villages et de la recherche d'une rationalisation des services, il a été décidé de ne pas retenir le principe de communes déléguées.

La Commune Nouvelle se substituera aux communes fondatrices.

Article III : Le personnel

A la création de la Commune Nouvelle, la secrétaire de la commune historique de Chisséria cessera son activité.

Le personnel de la commune historique d'ARINTHOD, soit 8 agents, sera rattaché à la Commune Nouvelle.

Le personnel sera placé sous l'autorité du Maire de la Commune Nouvelle, comme le prévoit la Loi.

Article IV : Les ressources matérielles

Pour permettre l'optimisation de ses moyens matériels, la commune nouvelle procédera, dès sa mise en place, à un inventaire détaillé du matériel dans chaque commune fondatrice, tant technique qu'administratif, afin d'établir un état des besoins à pourvoir.

Article V : La gestion du patrimoine

Un inventaire et un état des lieux seront effectués pour les biens immobiliers et fonciers de chaque commune pour recenser et planifier les aménagements et travaux au plus tôt.

Article VI : Les cérémonies

Les cérémonies au monument aux morts seront célébrées au monument d'ARINTHOD, avec ajout de l'appel des Morts de Chisséria. La plaque commémorative de Chisséria sera fleurie pour les cérémonies du 11 novembre et du 8 mai.

Article VII : Les associations de chasse

Le regroupement des deux communes en Commune Nouvelle n'empêche nullement, à dater de 2018, le maintien de deux secteurs différenciés à travers les statuts, le règlement de chasse, le règlement intérieur de l'ACCA ; et ce à des fins de sécurité, de gestion cynégétique équilibrée et de maintien de l'équilibre entre les deux territoires des communes fondatrices.

Sur chacun des territoires, le Maire de la Commune Nouvelle est l'interlocuteur des chasseurs.

Article VIII : Les associations foncières

Les associations foncières conserveront leur identité.

Article VIII : Modification de la présente charte

La présente charte a été élaborée dans le respect des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est l'acte d'engagement réciproque des Communes fondatrices pour le fonctionnement, l'administration et la gouvernance de la Commune Nouvelle que nous avons décidé de fonder ensemble.

Elle représente notre conception de ce rassemblement, ses valeurs essentielles à respecter aujourd'hui et pour l'avenir. Ainsi, l'ensemble des élus actuels et à venir doivent y trouver un socle auquel se conformer.

Sa valeur est forte, dans le respect de l'intérêt général.

Elle a fait l'objet d'une approbation à la majorité des 2/3 des membres du conseil municipal de la commune nouvelle.

Toutes modifications de la présente charte ne pourront donc se faire qu'en recueillant la majorité des 2/3 des suffrages des membres inscrits du conseil de la commune nouvelle. Cette disposition vaut jusqu'au et après, le premier renouvellement du Conseil.

LA COMMUNE AMÉNAGE POUR VOUS

UN VÉRITABLE CIRCUIT TOURISTIQUE DE QUALITÉ

Nous avons, à plusieurs reprises, évoqué notre volonté de rénover et rendre plus esthétique, plus ludique, l'actuel chemin du patrimoine d'Arinthod pour qu'il soit apprécié par tous, résidents ou touristes.

Or, cette rénovation ne pouvait être pensée seule car d'autres projets communaux et intercommunaux sont également en route. De plus, les financements sont plus importants, si les projets sont plus valorisants pour le territoire.

Ce constat nous a conduit à adopter une réflexion plus large prenant en compte l'ensemble de ces projets :

- **La rénovation de la chapelle castrale**, point phare du circuit, doit être effectuée rapidement. En effet, les infiltrations dues au mauvais état de la toiture ont occasionné beaucoup de dégâts. Les aménagements des espaces communaux autour de cet édifice seront repensés et l'accès à la maison des outils d'autrefois sera facilité.
- Le carrefour de Saint-Julien emprunté par les écoliers et collégiens (et autres visiteurs) pour se rendre à l'école primaire et au collège pour parcourir le chemin du patrimoine.
- La rue Fontaine du Frêne et route de Chisséria à la sortie d'Arinthod où l'espace piéton doit être matérialisé.

La commune a pu acquérir, par un échange avec un particulier, un terrain en dessous de la chapelle côté sud, qui facilitera l'aménagement du sentier touristique.

- **Déplacements doux** : Ce projet de la communauté de communes Petite Montagne est possible grâce au programme de financement de l'Etat permettant aux collectivités d'effectuer des travaux pour faciliter et sécuriser la circulation pédestre et cycliste du territoire en reliant les lieux stratégiques d'un village et en dehors des agglomérations.
- **Réhabilitation du centre-ville** : Dans l'optique de revaloriser notre centre-ville dont l'habitat est majoritairement dégradé, les élus ont choisi de démolir la maison place du Souvenir Français. Ce nouvel espace ainsi libéré, facilitera l'accès et la circulation des habitants et des touristes. Il pourra devenir pour le passant, une pause agréable, et permettra la mise en valeur du quartier.

Sur notre commune, les élus ont privilégié les aménagements suivants :

- Les abords de la rue de la Prélette qui dessert notamment, le stade, l'aire de camping-car, le cimetière, des habitations et le cabinet médical.
- **Entrée piétonne square François Rosoy** : Actuellement l'accès à cet espace de détente proche du centre-ville, n'est pas suffisamment visible et sécurisé. Il est prévu d'aménager l'accès piéton sur le côté et de dégager la vue sur la vallée depuis la place en élaguant quelques arbres de ce parc.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancée de ces travaux qui concernent votre environnement quotidien.

EFFACEMENT RURAL, ECLAIRAGE PUBLIC ET INFRASTRUCTURE TELEPHONIQUE

En parallèle de la réhabilitation du bâtiment 8 rue des écoles, accueillant les locaux de la mairie et des salles associatives, la commune a mandaté le Syndicat Mixte d'Énergies, d'Équipements et de Communication du Jura (SIDEK) pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau public d'électricité, d'éclairage public et d'infrastructure téléphonique, rue des écoles, rue de la Poyat et partie rue de la Combe.

Cette mise en souterrain des lignes présente un double avantage : la sécurité et l'esthétique. Le premier permet de se prémunir du risque

de coupures lors de vents violents, contribue à l'amélioration de l'acheminement de l'électricité, libère les trottoirs encombrés par des supports béton ou bois.

Le second, par la suppression des lignes, met en valeur le site situé dans le périmètre délimité des abords des monuments historiques d'ARINTHOD.

La participation financière de la commune sur cette opération s'est élevée à 115 000 €uros sur un coût total de travaux de 194 000 €uros.

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION PLACE, RUES ET LIEUX-DITS

Suite au déménagement de la mairie, la place de la mairie devait être renommée.

Le conseil municipal a opté pour « Place des remparts »

D'autre part, le déploiement de la fibre optique sur notre commune, exigeait une dénomination précise de lieux-dits et de zones non clairement dénommées :

AVANT	APRÈS
Lieu-dit « Aux montaines » (<i>maison et ferme Franck LAOUSSE</i>)	Route de Négliia
Lieu-dit « Saint-Colomb »	Petite et grosse fermes de Saint-Colomb
Lieu-dit « Le Moulin »	Impasse du Moulin
Lieu-dit « Chartres »	Chemin du Pré Léger
Zone artisanale « La Forêt »	Rue du Montieux, rue de la Forêt, rue du Molard
Zone artisanale « En Chacour »	Rue de Franche-Comté

Le bulletin municipal souhaite évoquer cette année les installations récentes dans notre commune.

L'ÉCURIE ENON

Vous avez sans doute remarqué ces magnifiques chevaux pur-sang arabes dans des enclos qui entourent l'exploitation située à Négliá ; on voit parfois un poulain né dans l'élevage trotant près de sa mère.

C'est Franck Laousse (champion de France 2013 en course d'endurance sur 160 km et vice-champion du monde par équipe 2014 sur 160 km) et Audrey Acquistapace (également cavalière de haut niveau) qui gèrent cette exploitation. Elle comprend une écurie de 19 box avec paddock extérieur, une autre écurie de 11 box, un hangar de stockage de foin, un marcheur circulaire extérieur qui permet détente ou préparation à l'effort avant l'entraînement dans les sentiers environnants.

L'activité principale est donc l'entraînement de chevaux de haut niveau pour l'endurance équestre ainsi que l'élevage des chevaux d'endurance. Franck Laousse entraîne donc des chevaux de propriétaires et ses propres chevaux nés à l'élevage de manière à les valoriser en vue d'une carrière sportive ou à but commercial. La préparation aux courses d'endurance est journalière, avec des exercices différents suivant le niveau d'entraînement du cheval, son âge et les échéances prévues.

Ces courses qui se déroulent en pleine campagne sur des

distances allant de 20 à 160 km requièrent une forme olympique tant pour les chevaux que pour les cavalier(es). Franck et Audrey participent aux épreuves d'endurance régionales pour les qualifications et ensuite au niveau national et international pour les épreuves plus importantes. Il faut savoir que la France est très renom-

mée pour le niveau des courses organisées ainsi que pour la qualité de l'élevage.

Franck et Audrey sont également amenés à se déplacer à l'étranger pour se mesurer sur des épreuves également de haut niveau (Pays-Bas, Angleterre, Espagne, Dubaï, Australie...). Il faut également noter

que parallèlement à l'activité équine, Franck développe une activité bovine : AUBRAC ENON, un élevage Bio de vaches « Aubrac », avec essentiellement de la vente directe.



Vous pouvez d'ailleurs consulter le site internet : www.ecurie-de-la-pierre-enon.com ou vous trouverez plus d'informations sur l'activité équine ainsi que sur la vente directe de viande Bio d'Aubrac sur la page Aubrac Enon.

Contact : Franck LAOUSSE 06 08 70 64 75



BOUILLON DE CULTURES

Elise, petite fille du pays et Sébastien son compagnon séduit aussi par la Petite Montagne sont arrivés à Chisseria en fin d'année 2016 dans l'ancien corps de ferme familial.

L'année 2017 a été consacrée à la formation agricole et aux travaux de rénovation de leur habitation.

Le fil conducteur de leur création d'activité agricole : des cultures peu développées dans le secteur, une dynamique de diversification pour une agriculture à taille humaine, une paysannerie respectueuse de l'environnement et actrice du développement économique local.

Le lancement de la ferme a démarré en avril 2018 avec l'arrivée de 125 poules rousses dans un poulailler construit de 60 m². Le projet à terme est d'avoir un cheptel de 300 poules pondeuses. Les œufs bio sont actuellement disponibles sur les marchés locaux et à la ferme en vente directe.

L'atelier de production de pleurotes est en cours de réalisation. La création d'une champignonnière est bien-

tôt achevée et Sébastien va pouvoir réaliser sur place la fabrication de son support de culture et substrat, la culture et la cueillette des pleurotes. Assurant alors l'ensemble des étapes de production, il proposera ainsi des pleurotes bio et fermiers !

Enfin, l'automne sera le lancement d'une première phase test de culture de houblon bio avec la volonté de travailler avec les brasseurs locaux pour fabriquer un produit aux caractères du territoire. Les idées bouillonnent et leur souhait est de développer l'activité de la ferme, avec la culture et transformation de plantes aromatiques et médicinales, la mise en place d'un accueil pédagogique et des prestations agrotouristiques telles que l'hébergement.

Ainsi, au delà d'un projet agricole économiquement viable, ils désirent faire de leur ferme un lieu de rencontre et de partage et participer activement à la vie du territoire.

**Contact : 8 rue Fontaine du Fossard
Chisséria - 39240 Arinthod
bdcpetitemontagne@gmail.com**

L'EDEN DES SHOKOU

Katleen Le Louarne, éducatrice et comportementaliste canin est installée depuis octobre 2013 sur un terrain de 2 ha. On y voit des Akita inu, des Chiens-loups de Saarloos et des Laika de Yakoutie.

Son activité regroupe différents ateliers :

Pension canine : garde des chiens pendant l'absence des maîtres avec possibilité d'éducation (dressage). Balades et toilettage sont proposés.

Education canine, cours individuel, stage où l'on apprend à «décoder» le chien ce qui permet de mieux communiquer avec lui.

Cours de handling qui consiste à apprendre à présenter l'animal aux concours canins.



Stage thérapeutique de cynophobie (peur des chiens).

Elevage

Achat et sélection des reproducteurs (les Laika proviennent de Russie), suivi de la gestation, naissance.

L'éducation des chiots, c'est l'apprentissage de la socialisation. Il est nécessaire de les familiariser avec leur environnement, les manipuler quotidiennement, les laisser vivre à la fois à l'intérieur et à l'extérieur et les laisser en contact avec la meute. Les chiots quittent l'élevage à 10 semaines (40 naissances/an).

Projet en septembre : intervention en milieu scolaire sur le comportement des chiens. Dans le futur Katleen souhaiterait proposer des séances de «médiation animale», c'est à dire intervenir avec ses chiens auprès de personnes dépendantes.

www.akita-inu-elevage.com

UNE ARTISTE AUX DOIGTS DE FÉE

Myrtille Brochoire est installée sur notre commune depuis quatre ans, brodeuse professionnelle, elle ouvrira très prochainement son atelier au public.

C'est à l'âge de 13 ans que sa maman lui enseigne quelques points de broderie qu'elle utilise aussitôt pour améliorer le sort d'un vieux jean !

Son «mentor» Pascal Jaouen, directeur de l'Ecole de Broderie d'Art de Quimper, créateur, lui «apprend» les règles de l'art. Elle obtient son Brevet des Métiers d'Art en 2002.

Depuis 2010, elle travaille pour une entreprise parisienne qui fabrique des chemises de luxe. Son activité consiste à broder des monogrammes, prénoms, dates de naissance, sigles divers. La demande est très importante ; elle fabrique également des fleurs en tissu destinées aux boutonnieres.

Ce qu'elle préfère et là où tout son art se révèle, c'est la création. Elle imagine pour un défilé, une tenue, la mise en beauté d'un vêtement ; perles, paillettes, coquillages, ficelle, rafia, tout est sublimé ! Grâce à son inspiration, le vêtement devient une véritable œuvre d'art qui sera «exposée» lors de défilés organisés par Pascal Jaouen.

Des agences intérimaires parisiennes spécialisées dans la haute couture ou le prêt à porter lui confient des travaux de broderie ; lors de défilés c'est en coulisses qu'elle règle les détails de dernière minute. Visites d'expositions et rencontres enrichissent son esprit créatif.



**Journées portes ouvertes
les 8 et 9 décembre 2018
de 10h à 12h et de 14h à 19h.**

**Myrtille Brochoire
Chemin de la Tréfilerie - Le Moulin
39240 ARINTHOD
03 84 24 88 42 - 06 52 14 64 42**

<https://www.facebook.com/MyrtilleBroderie/>

POINT I

L'antenne de l'office de tourisme du Pays des Lacs et de la Petite Montagne a ouvert ses portes en mai, rue des Arcades, dans un local acquis par la communauté de communes, le tourisme étant une compétence communautaire.



1 737 personnes ont franchi la porte au cours de l'été 2018

Que signifie ce chiffre ?

Ce chiffre très positif confirme un réel besoin d'information pour le touriste et conforte les élus dans leurs nombreux projets de développement touristiques engagés et à venir sur le territoire.

Qui sont ces touristes ?

De mai à mi-juin : Des locaux à 90 % venus découvrir le lieu et trouver les informations qui leur manquaient sur la région

De mi-juin à début juillet : 70% sont des touristes étrangers Néerlandais puis Belges

De mi-juillet à mi-août : Une clientèle majoritairement française, familiale, seniors en quête d'un tourisme plus tranquille ou accompagnés de leurs petits-enfants...

Que cherchent-ils ? :

- 1) **Le patrimoine naturel** : Randonnées pédestres ou cyclo, aventures jeux de Saint-Hymetière et Montfleur, cascades, lieux de baignade et activités nautiques, via ferrata...
- 2) **Les animations locales** : Foires, marchés nocturnes, concerts, fêtes...
- 3) **Le patrimoine architectural** : Arinthod et les alentours
- 4) **Des informations hors territoire** : le Haut Jura, la Suisse, Baume les Messieurs, La Dôle...
- 5) **Des demandes plus pratiques** : Horaires d'ouverture de bâtiments publics (mairie, toilettes publiques, médiathèque, communauté de communes Petite Montagne), lieux de restauration de proximité, infos pêche, horaires de paiement des stationnements camping-car, ...

Où logent-ils ?

- Dans des résidences secondaires ou familiales,
- En campings-cars, très satisfaits de l'aire de stationnement d'Arinthod,
 - Aux campings (Pays des Lacs, Trélachaume, Condes),
 - En gîtes, chambres d'hôtes et hôtels.

Quels autres services leurs sont proposés ?

- ✓ Ecran d'information à disposition des hébergeurs ou autres acteurs du tourisme pour leur communication,
- ✓ Ventes de cartes, topo guide,
- ✓ Billetterie du festival de Bouche à Oreille,
- ✓ Tickets piscine,
- ✓ Artisanat local,
- ✓ Wifi... très apprécié.

Apéros de bienvenue, une réussite !

Chaque dimanche matin de l'été, les touristes, la population locale, les producteurs locaux et les élus ont pu se rencontrer, échanger en toute simplicité en dégustant les produits du terroir.

L'objectif de faire de ce bureau d'information un lieu de rencontre a été largement atteint.

Exposition de peinture très appréciée !

La découverte des œuvres de l'atelier de peinture de Vosbles, exposées dans un local adjacent, a contribué à l'animation et à la fréquentation du bureau d'information.

Certes, il reste encore de nombreuses améliorations à apporter pour que ce lieu réponde parfaitement à l'attente du public, nous y travaillons pour la saison prochaine !

Retrouver les informations touristiques sur www.juralacs.com/fr

ARBRE DES VALEURS

Ce 11 novembre nous avons célébré le centenaire de l'armistice de 1918.

Cet événement majeur a été célébré en 2 temps.

Le 20 octobre à 11h00 a été planté « L'arbre aux Valeurs », manifestation initiée par le Souvenir Français au niveau national.

Au cours de cette cérémonie, les Jeunes Sapeurs-Pompiers ont déposé le symbole de la flamme du soldat inconnu qu'ils ont rapportée de l'Arc de Triomphe.

L'emplacement retenu fût le square Rosoy, pour commémorer cet événement solennel. Les 24 communes de l'ancien canton d'Arinthod se sont rassemblées pour l'occasion.

La cérémonie du 11 novembre à 10h45 avait un caractère protocolaire en souvenir de tous ces hommes qui ont donné leur vie pour notre liberté.

La commune a créé un comité d'organisation

avec le Souvenir Français, les Anciens Combattants, les Anciens d'Algérie et les Sapeurs pompiers pour préparer ce travail de mémoire.



CHANGEMENT DE PRINCIPAL AU COLLÈGE D'ARINTHOD



Bruno SÉGARD est le nouveau principal du collège d'Arinthod. Cet ancien professeur en lycée Professionnel, au lycée Arbez Carme de Bellignat notamment, débute sa sixième

année de personnel de direction. Il a été principal au collège de Culoz durant deux ans et plus récemment proviseur adjoint dans le plus important lycée de Haute-Marne à Chaumont durant trois ans. Monsieur SÉGARD se dit très satisfait d'avoir été nommé à Arinthod car le collège a une bonne réputation et cela le rapproche de sa famille.

« J'ai aussi une préférence pour le collège, en effet la fonction de principal est très large. Je suis à la fois en contact avec les élèves mais aussi avec tout le personnel de l'établissement. Aussi, de nombreux projets ont été débutés par Claudine BRIDE comme la labellisation E3D (Établissement en Démarche

globale de Développement Durable), les Cadets de la sécurité civile et bien d'autres, je souhaite poursuivre dans cette voie et faire évoluer les projets », explique-t-il.

A noter que pour cette rentrée, le collège compte environ 230 élèves et que tous les postes ont été pourvus dès le début de l'année.

Le collège a obtenu 100% de réussite au Diplôme National du Brevet.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau principal et une bonne continuation à Claudine BRIDE, ancienne principale du collège, qui a obtenu sa mutation pour le collège A. Briand de Lons-le-Saunier.

JOURNÉE CITOYENNE 2018 :

Est-il encore utile de présenter l'esprit de la journée citoyenne : se retrouver avec plaisir pour améliorer et embellir notre cadre de vie, toutes générations confondues et faire connaissance avec les nouveaux habitants dans une ambiance des plus sympathiques.

Une fois de plus, la journée citoyenne du 26/05/18 a tenu toutes ses promesses en terme de convivialité, de chaleur humaine, de plaisirs partagés et... de chantiers réalisés.

Pour ceux qui hésitent encore à nous rejoindre, nous espérons vous avoir convaincus !



RENDEZ-VOUS en 2019 ?
D'ici là nous sommes à l'écoute de vos idées et de vos suggestions !

1^{er} CONCOURS VISION D'ARTISTES



Adhérente depuis 2 ans aux «Cités de Caractère Bourgogne Franche Comté», la commune d'Arinthod a organisé son premier concours «Vision d'Ar-

tistes» pour mettre en valeur le patrimoine architectural local.

C'est sous un soleil radieux que les 19 candidats étaient sur place le 2 juin dès 9 heures pour reproduire à l'aquarelle, à l'huile, au crayon... un espace caractéristique du village.

Tous les talents étaient admis (confirmés, amateurs, enfants, pensionnaires d'institut spécialisés).

Le jury était composé de Kees de Vogt (peintre professionnel), Jean-Charles Grosdidier (maire) et Chantal Dalloz (peintre amateur).

Les lauréats de chaque catégorie étaient sélectionnés pour la finale régionale qui a eu lieu le 22 septembre à Pierre-de-Bresse.

L'objectif de cette journée est de faire découvrir notre cité par les artistes peintres et aussi de sensibiliser la population locale à l'art en toute convivialité en permettant des échanges croisés.

Merci aux membres de l'atelier de peinture de Vosbles qui ont apporté leur aide à la réussite de cette journée.

LES GRENIERS DANS LA RUE

Depuis plus de 20 ans la fête patronale du 15 août rime avec vide grenier. La commune a confié l'organisation de cette manifestation aux associations locales.



Après un essoufflement dans l'engagement de ces associations, les Croqueurs de Pommes se sont mobilisés pour lui donner un sens plus festif.

Depuis 3 ans, les exposants apprécient de pouvoir réserver leur emplacement par avance et

leur nombre augmente régulièrement.

Cette année, ce sont plus de 120 exposants qui ont déballé leurs étals et de plus, les producteurs locaux étaient présents.

La présence de la compagnie de saltimbanques « Les Farfeulus » a été très appréciée des familles et a drainé une foule impressionnante, rarement vue à Arinthod !

A l'année prochaine !

TRAVAUX

CONTRAT NATURA 2000 DES MARAIS DE BRENAY (OU BRENET) ET DE VOGNA

Ce contrat de 5 ans, signé entre la Commune et l'Etat en 2016, débute cette année pour finir en 2022. Il a pour objectif la restauration des 2 marais de Brenet et Vogna, château d'eau d'Arinthod, pour préserver la biodiversité de ces milieux fragiles et améliorer leur fonction hydraulique en qualité et en quantité d'eau.

Nous retrouvons sur ces habitats naturels des espèces rares et protégées comme l'azuré des mouillères (papillon), la gentiane pneumonante (plante vivant en partenariat avec l'azuré), le damier de la succise (papillon) ou encore la grasette vulgaire (plante carnivore)...



Voici le programme des actions :



Sur toute la durée du contrat : Lutte contre le solidage géant (*Solidago gigantea*) aussi appelé solidage « verge d'or » (plante envahissante) par l'arrachage et le fauchage 2 fois par an (juin et août)

Hiver 2018 - 2019 : Débroussaillage et bucheronnage de résineux dans les marais pompant l'eau et acidifiant le milieu. Un entretien sera fait chaque hiver.

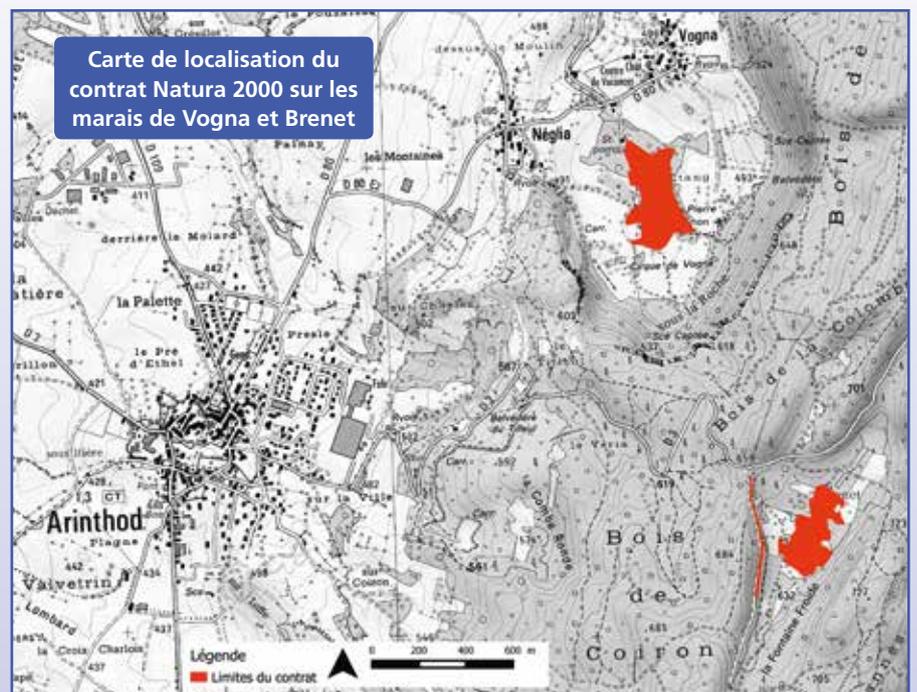
Hiver 2019-2020 : fauchage d'une partie du marais de Brenet pour diversifier les espèces.

Hiver 2020-2021 : travaux sur les drains permettant aux marais de retrouver leur fonction et circulation hydrauliques naturelles. 5 mares seront créées à Brenet pour diversifier les milieux humides.

Pose d'un panneau d'information sur le site de Vogna. Un suivi piézométrique permettra d'observer les hauteurs des nappes d'eau durant toute la durée des travaux.

Le budget total est de 151 000 € avec une répartition des financements : 31% par l'Etat, 53% par des fonds européens (FEADER) et 16% par la Commune. Les travaux, suivis par l'équipe Natura 2000 de la Communauté de Communes de la Petite Montagne, seront réalisés par plusieurs entreprises : l'Adapemont, Girod Paysages, EID Rhône-Alpes et la Fédération Départementale de Pêche du Jura.

L'objectif final est de pérenniser l'existence de ces milieux fragiles et de préserver leurs richesses en les remettant dans le circuit agricole, avec un accompagnement technique pour adapter les pratiques aux exigences écologiques des deux marais.



PATRIMOINE

CHAPELLE DE CHISSÉRIA

Visible de très loin, perchée sur son promontoire naturel, la chapelle de Chisséria est un lieu de promenade pittoresque, valorisée depuis la mise à la lumière de la voie pavée.

Sur plus de 200 mètres la terre qui recouvrait cette voie a été extraite pour laisser apparaître un chemin en pierre en très bon état de conservation. Des recherches sur l'origine de cette voie sont en cours.



Le tableau « Piéta » peint à l'huile, constituant l'autel de la chapelle mesurant 150 cm x 150 cm a été restauré en 2017 par le Centre Régional de la Restauration et de Conservation des Œuvres d'Art de Vesoul (CRRCOA).

4 statues en bois représentant :

- statue de la Vierge à l'Enfant du XVI^{ème} siècle
- statue de Saint Laurent du XVI^{ème} siècle (saint patron du village)
- statue de Saint Etienne du XVI^{ème} siècle
- statue de Saint Martin du XVII^{ème} siècle ont été restaurées en 2009.

Les 2 chandeliers posés de chaque côté de l'autel ont été réalisés par Raymond Tissot qui a appris son métier dans les années 1930 chez son oncle Abel Tissot ferronnier d'art installé à Paris et originaire de La Boissière.

ARMOIRIES ARINTHOD

Grâce à Nicolas VERNOT, Docteur en Histoire (EPHE), nous avons désormais la confirmation de l'origine et de l'évolution des armoiries d'Arinthod.



Armoiries actuelles



Armoiries historiques

« Les armes véritables d'Arinthod montrent, depuis au moins le XVII^e siècle, un arc.

Il s'agit d'armoiries parlantes : autrefois, Arc se prononçait AR, et on obtient ainsi la première syllabe d'Arinthod. On a le même procé-

dé à Orgelet et ses épis d'orge, ou encore Faucogney et son faucon ou Moirans et sa tête de Maure.

Le but n'est pas de rappeler l'étymologie mais sans doute de favoriser la mémorisation des emblèmes.

• Le croissant en pointe de l'écu indique l'élévation et la croissance de la figure au-dessus et, par conséquent, de l'entité qui lui est associée (à la manière des flèches et « coups de pinceau » tracés sur les logos modernes). Ici, la croissance et l'élévation de l'arc signifie donc la croissance et l'élévation d'Arinthod.

• la variante avec l'arbalète actuellement en usage est donc une double erreur, d'une part parce

qu'elle est renversée et d'autre part parce qu'il n'y a jamais eu d'arbalète dans les armoiries d'Arinthod, mais un arc, de manière continue (sources du XVII^e siècle au moins, puis du XIX^e et XX^e siècle).

Arinthod peut s'enorgueillir d'avoir des armoiries très anciennes (il n'y a pas plus d'une cinquantaine de localités comtoises dans ce cas), il est donc regrettable que ces armoiries, belles, simples et vigoureuses, ne soit pas utilisées dans leur version authentique. Je suis tout prêt à fournir à la municipalité les éléments historiques en faveur d'un rétablissement des armoiries véritables. »

Dans un souci de vérité historique, la municipalité souhaite revenir rapidement à la version originale.

L'ASSOCIATION SPORTIVE D'ARINTHOD (ASA) : UNE BELLE AVENTURE !

Côté historique :

Les premiers statuts datent de 1945 lorsque Messieurs Bandrier et Tissot créent l'association dont le but est de promouvoir diverses disciplines sportives, dont le football à Arinthod.

De 1945 à 1949, l'ASA, sans engagements officiels participe à diverses rencontres.

En 1954, Maurice Besson, pre-

mier président du club, donne l'impulsion pour la formation de l'équipe et son engagement en District Ain-Jura, Ligue du Lyonnais.

Après 35 années de présidence, Maurice Besson dont l'investissement personnel a été déterminant pour le club, décide de passer la main et c'est Jean-Pierre

Lafay, dirigeant de longue date qui est élu président. Deux ans plus tard c'est Jean-Charles Grosdidier qui lui succède.

En 2000, Jean-Luc Grand devient le 4^{ème} président de l'ASA remplacé en 2015, par Nicolas Calland après un intérim de quelques mois effectué par Michel Renaud.

Durant toutes ces années, toutes les générations qui ont évolué sous le maillot jaune et noir ont contribué à la réputation sportive du club dans tout le Jura.

En effet, l'ASA, c'est :

- 2 trophées officiels : une coupe départementale jeune (1986) et une coupe départementale seniors (2003)
- la plus vieille association sportive d'Arinthod
- 150 licencié(e)s
- 2 équipes seniors
- 11 dirigeants jeunes
- 1 équipe vétérans
- 16 membres de comité directeur
- 20 bénévoles dans 5 commissions différentes

Côté sportif :

Seniors : 2 équipes, 2 entraînements par semaine de août à juin, 44 matchs de championnat (sur 7 mois), quelques matchs de coupe.

Jeunes : un effectif d'environ 60 enfants de 5 à 18 ans, 110 entraînements et 80 matchs ou pla-

teaux de septembre à mai (avec en plus des journées événementielles) et du futsal pendant la trêve hivernale pour une pratique tout au long de l'année.

Les séances d'entraînements sont encadrées par des éducateurs bénévoles.

Des formations reconnues Fédération Française de Football (FFF) pour nos dirigeants sont disponibles et le club espère bénéficier des aides « bleu horizon » pour pouvoir y participer.

Arbitres : le club compte 3 arbitres dont un jeune de 18 ans.

L'ASA est fière d'être reconnue par les autres clubs de foot, pour son accueil et sa convivialité les jours de match. Pour preuve, les distinctions, quatre années de suite, de « club où il fait bon aller jouer » décernées par le district après vote des équipes d'une même poule de championnat.

Création du groupement côté jeunes :

La création du groupement jeunes Petite Montagne entre Arinthod, Aromas et Saint-Julien en 2016 a pour but de permettre à tous les jeunes de pratiquer le football dans toutes les catégories avec des effectifs suffisants, ce qui n'est pas évident en milieu rural.

Le groupement intègre les jeunes dès les U6 (5 ans).

Faire évoluer nos jeunes des U7 aux U18 sans problèmes d'effectifs pérenniser l'école de foot. En effet pour les parents, plus d'interrogations au moment

des inscriptions pour savoir s'il y aura des équipes. Tout le monde a adhéré, parents, dirigeants, joueurs et les résultats sont déjà là (les catégories U13, U15 et U18 évoluent au plus haut niveau départemental).

De plus 2 de nos joueurs sont retenus pour les perfectionnements U13 et U14 de la ligue (ils côtoient des jeunes du pôle espoir de Dijon, d'Auxerre, ...). Pour un petit groupement rural, c'est très bien quand on voit d'où viennent les autres sélectionnés.

Expériences : les jeunes et bénévoles ont assisté à un match de ligue 2 dimono's pizza le 2 mars : les U13 et U15 étaient même porteurs de fanions et ramasseurs de balles. Ils ont pu approcher le monde du football professionnel et voir l'envers du décor d'un match pro.

Le 1^{er} tournoi de jeunes a été organisé à Saint-Julien pour que le groupement ait son propre financement dans les années futures. Une réussite avec 80 jeunes et 130 repas.

Encadrement du groupement :

L'encadrement sportif et administratif du groupement est assuré par 35 éducateurs et accompagnants **TOUS BÉNÉVOLES**.

Le comité directeur est composé des trois présidents et des responsables jeunes de chaque club : Nicolas Calland, Frédéric Leveque, David Reydelle, Stéphane Bertrand, Sébastien Fillod, Martial Renault. Le correspondant est Nicolas CALLAND et le trésorier est Jean-Jacques IONI.

Bilan horaire des bénévoles :	Temps administratif :	906 h	soit 24.4%
	Temps sportif jeune :	992 h	soit 28.1%
	Temps sportif seniors :	956 h	soit 27.1%
	Manifestations, collations, :	660 h	soit 17.7%
	Entretien du terrain :	96 h	soit 2.7%

Soit 3 600 h sur 10 mois soit 360 h par mois ce qui correspond à 2 temps pleins !

Il faut ajouter les heures de trajets, d'accompagnement, de préparations des goûters, de lavage des maillots effectués par les parents, qui ne sont pas prises en compte dans ces calculs.

Côté finances :

C'est un **budget annuel de 43 000 €** qu'il faut équilibrer avec des subventions et les bénéfices des manifestations de septembre à mai (tournoi de pétanque, loto, calendriers, tournoi des verres, belote, moules-frites, ...).

Les coûts fixes (engagement équipes, compétition ligue et district, ...) ne cessent d'augmenter et le club recherche

continuellement des moyens de faire des économies (assurance, téléphone, lavage de maillot, ...) mais aussi de nouveaux sponsors pour combler les baisses de dotations.

Le club travaille en étroite collaboration avec la municipalité et peut faciliter l'obtention de subventions pour les travaux réalisés comme les clôtures du stade (2600 € obtenus auprès du dis-

trict) ou l'éclairage. La tonte et l'arrosage des terrains sont à la charge de la commune.

Le club prend également en charge les traitements du terrain (sélectif et dés herbant), l'engazonnement.

Un projet de décompactage par tranchage, puis apport de sable pour aération du terrain est en cours de réflexion.

Côté équipements :

Le club dispose d'infrastructures qui permettent une bonne pratique du football :

- 2 terrains
- Des salles mises à disposition pour le futsal
- Une salle de réunion pour recevoir les clubs adverses dans la chaleur et la convivialité. Cette salle a été réalisée avec le concours de la commune, des subventions mais aussi pour ¼ par le club (environ 25 000 €).

Côté objectifs et projets :

Afin d'élargir son action, le club envisage d'investir davantage l'école de foot dans les différents projets de la FFF pour faire des jeunes footballeurs **de vrais sportifs citoyens** et **développer toutes les formes de football** :

- *Le futsal grâce à la mise à disposition des salles communales et intercommunales .*

- *La féminisation et ainsi créer plusieurs équipes dans les années à venir.*
- *la formation de nos éducateurs (7 sont déjà formés mais une dizaine souhaite être formé).*
- *le programme éducatif fédéral : ce programme comporte différents volets dont la connaissance de son sport, mais aussi la santé, la citoyenneté, l'environnement et le lien social.*

Les dirigeants mettent un point d'honneur à travailler également sur les différents volets du football qui n'est plus seulement laisser les jeunes taper dans un ballon. L'éducation, la sensibilisation à l'environnement, le vivre ensemble, le respect font partie intégrante des objectifs.

Le club a un réel rôle « éducatif et social » très important dans le contexte actuel.

BUDGET COMMUNAL 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

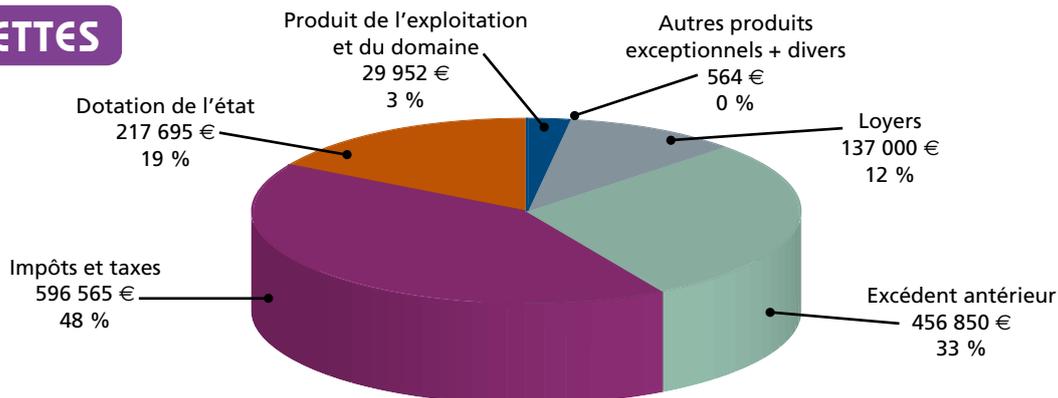
DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
CHARGES A CARACTERE GENERAL	283 400,00 €	EXCEDENT 2017	456 850,62 €
CHARGES DE PERSONNEL	256 700,00 €	ATTENUATIONS DE CHARGES	63,38 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 630,00 €	PRODUITS DES SERVICES	29 952,00 €
OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	11 950,00 €	IMPÔTS ET TAXES	596 565,00 €
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	125 500,00 €	DOTATIONS	217 695,00 €
INTERETS DE LA DETTE	92 200,00 €	PRODUITS DE GESTION COURANTE	137 000,00 €
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
TOTAL	798 380,00 €		1 438 626,00 €
VIREMENT DEGAGE POUR SECTION D'INVESTISSEMENT	640 246,00 €		
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 438 626,00 €		1 438 626,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

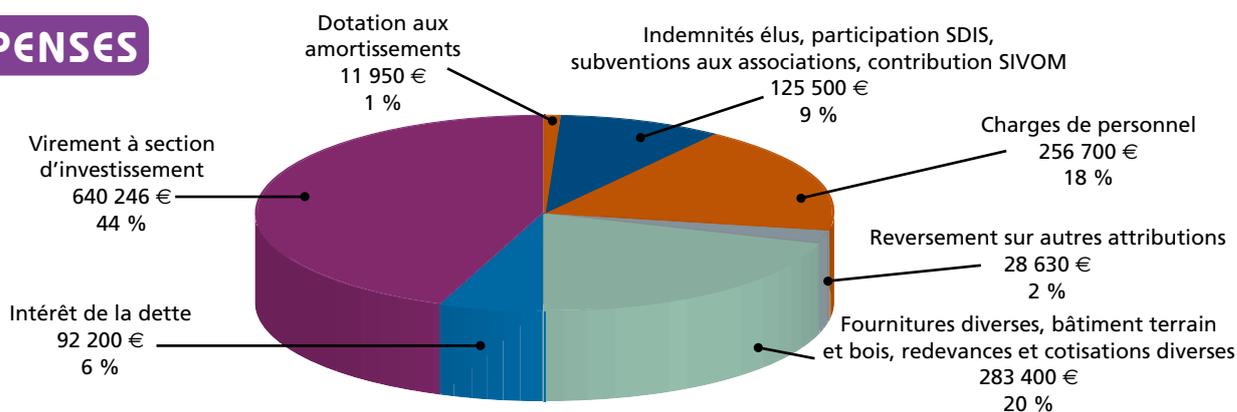
DEPENSES ET RECETTES NON AFFECTEES	DEPENSES	RECETTES
CAPITAL DES EMPRUNTS	140 200,00 €	
EXCEDENT 2017		201 339,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		640 246,00 €
PRODUITS DES CESSIONS		169 300,00 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION		11 950,00 €
FCTVA / TAXE D'AMENAGEMENT		153 000,00 €
TOTAL NON AFFECTE	140 200,00 €	1 175 835,00 €
OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
CREDITS REPORTEES SUR OPERATIONS 2017		
TRAVAUX NOUVELLE MAIRIE	576 000,00 €	216 193,00 €
ETUDE DE REHABILITATION CHEMIN DU PATRIMOINE	6 480,00 €	
TRAVAUX ADDUCTION D'EAU CHEMIN DU BOURBOUILLON	9 000,00 €	7 800,00 €
REVERSEMENT SUBVENTION SUR ETUDE PLAN LOCAL D'URBANISME	9 300,00 €	
REFECTION TOILE CHAPELLE DE CHISSERIA		1 323,00 €
CREATION SALLE DE CONVIVIALITE BATIMENT COUR DE LA MAIRIE + APPORT SUR LOGEMENTS SENIORS	187 000,00 €	
CONTRAT NATURA 2000 AU MARAIS DE BRENAY ET VOGNA	151 100,00 €	148 580,00 €
TRAVAUX D'ACCESSIBILITE	42 500,00 €	
NOUVEAU CREDIT POUR OPERATIONS NOUVELLES		
TRAVAUX FORESTIER	21 300,00 €	
ACQUISITION DE TERRAIN	8 800,00 €	
EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DES ECOLES, RUE DE LA POYAT	115 000,00 €	
ACQUISITION + DEMOLITION MAISON CARRETERO	69 000,00 €	
ACQUISITION DE MOBILIERS ET MATERIELS DIVERS	32 000,00 €	
ACQUISITION BÂTIMENT RUE DE LA POYAT	65 000,00 €	
TRAVAUX SUR CHEMIN DU PATRIMOINE	50 000,00 €	12 500,00 €
REFECTION FACADE BÂTIMENT 2 PLACE DE LA FONTAINE	10 000,00 €	
CREATION CHEMINEMENTS PIETONNIERS	42 791,00 €	
FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUR TRAVAUX DE VOIRIE 2016, ET SITE INTERNET	26 760,00 €	
TOTAL OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 422 031,00 €	386 396,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 562 231,00 €	1 562 231,00 €

FONCTIONNEMENT : 1 438 626 €

RECETTES

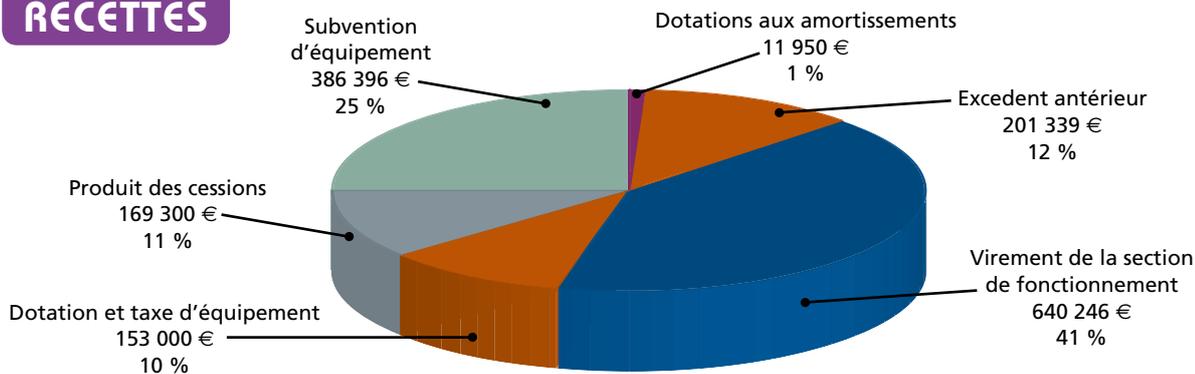


DÉPENSES

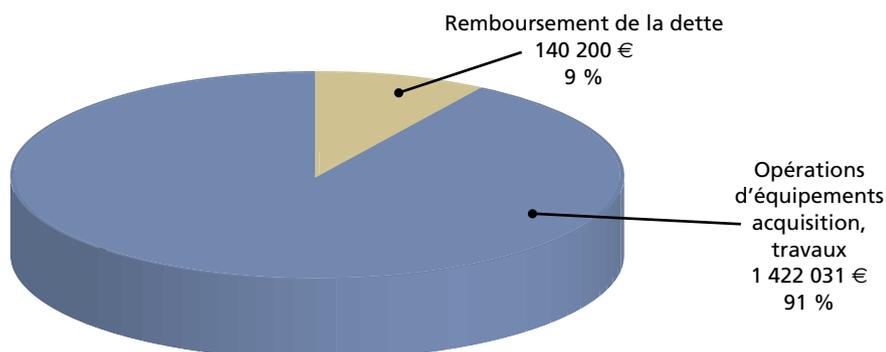


INVESTISSEMENT : 1 562 231 €

RECETTES



DÉPENSES





- ✓ Apprendre la musique,
- ✓ Découvrir l'orgue, la guitare, et la musique en général,
- ✓ Chanter, participer et assister à des concerts,
- ✓ Pratiquer la danse, la zumba, le fitness, la gym, le yoga, le judo,
- ✓ Jouer au foot, au badminton, volley, au tennis, à la pétanque,
- ✓ Nager en piscine, pratiquer l'aquagym,
- ✓ Améliorer mon anglais,
- ✓ Jouer aux échecs,
- ✓ Participer au club sourire d'Automne,
- ✓ Faire de l'escalade, de la spéléo, du vélo, randonner en groupe,
- ✓ Aider la Croix Rouge, l'épicerie sociale, l'ADMR,
- ✓ Soutenir Entraide, la joie de vivre, le Fil de la Petite Montagne,
- ✓ Donner mon sang,
- ✓ Découvrir le modelage et la poterie,
- ✓ Dessiner,
- ✓ Fabriquer des bijoux,
- ✓ Travailler le bois,
- ✓ Visiter la médiathèque,
- ✓ Chasser, pêcher,
- ✓ Aller au cinéma,
- ✓ M'intéresser au Souvenir Français,
- ✓ Découvrir les Outil d'autrefois,
- ✓ Adhérer aux croqueurs de pommes,
- ✓ Fréquenter le centre de Loisirs.

JOURS	ACTIVITES	
LUNDI	Sourire Automne - atelier mémoire	
	Foot jeunes décembre à mars	
	Foot séniors décembre à mars	
	Danse puis posture-ball	
	Echecs	
	Cours de dessin	
	Gymnastique adultes	
	Foot séniors	
MARDI	Aquagym	
	Randonnée (1 semaine/3)	
	Eveil musical 5 à 7 ans / cours individuels flûte à becs, clarinette ou clavier / formation musicale adultes et enfants	
	Ateliers le fil de la Petite Montagne	
	Pétanque	
	Initiation natation / Cours enfant	
	Apprentissage / Aquaphobie	Cours adultes
	Gymnastique adultes	
	Badminton	
	Foot jeunes puis seniors - de décembre à mars	
ZUMBA		
MERCREDI	JUDO	
	Eveil à la danse 3/6ans	
	Danse pré-ados	
	Atelier céramique enfants	
	Initiation natation / Cours enfant	
	Foot jeunes - décembre à mars	
	Foot jeunes - décembre à mars	
	Gymnastique adultes	
	Aquagym	
	Fitness	
	Volley	
	Chorale AVEINNA	
JEUDI	Aquagym	
	Atelier céramique adultes	
	Natation libre	
	Rencontre club sourire d'Automne	
	Perfectionnement natation / Cours enfants	
	Foot jeunes - de décembre à mars	
	Perfectionnement natation / Cours adultes	
	Cours d'anglais	
	Yoga	
	Escalade	
VENDREDI	Cuisse/Abdos/Fessiers	
	Randonnée (1 semaine/3)	
	Perfectionnement natation / Cours enfants	
	JUDO	
	Perfectionnement natation (adultes) + nageurs endurance	
	Foot seniors de décembre à mars	
SAMEDI	Tennis - équipe homme séniors	
	Ecole de tennis	
	Apprentissage / Cours adultes	
	Tennis - équipe femme séniors	
	Natation libre	
	Atelier bois, création de meubles et objets décos, sculpture	
	Sortie cyclo	
DIMANCHE	Badminton	
	Foot matches	
	Randonnée (1 semaine/3)	
	Tennis (hiver)	
	Sortie VTT	
	Foot matches	

HORAIRES	LIEUX	RESPONSABLE
14h00 - 16h15	Salle de la Charité	Gilbert BEDIOT 03.84.48.05.81
16h30 - 18h30	Stade / Salle polyvalente	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
18h30 - 20h45	Stade / Salle polyvalente	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
16h45 - 20h15	Gymnase	Lilian BOTTEX 07.72.25.05.27
17h00 - 19h00	collège Bichat	
18h15 - 20h00	1, rue de la Chapelle	Andréas SPITTELER 07.80.03.35.50
19h00 - 20h00	Dojo	Monique LAFONT 03.84.48.04.24
20h00 - 22h00	Stade / Gymnase	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
8h30 - 9h45 après-midi	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
après-midi	1, rue de la Chapelle	Martial REGIS 03.84.48.01.64
14h00 - 17h00	Salle de la Charité	Myrtille BROCHOIRE 06.52.14.64.42
14h00 - 18h00	Boulodrome	Fabrice BRIDE 06.26.78.39.73
16h30 - 17h15	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
17h30 - 18h30	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
18h00 - 19h00	Dojo	Monique LAFONT 03.84.48.04.24
18h00 - 22h30	Gymnase	Carole FIGUET 06.71.10.97.41
16h30 - 18h30	Stade / Gymnase	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
19h00 - 20h15	Salle polyvalente	Lilian BOTTEX 07.72.25.05.27
13h00 - 17h00	Dojo	Jean-François VIVIER 03.84.85.47.63
17h15 - 18h00	Dojo	Lilian BOTTEX 07.72.25.05.27
18h00 - 19h00	Dojo	Lilian BOTTEX 07.72.25.05.27
14h00 - 15h30	1,rue de la Chapelle	Leslie QUAIN 09.84.27.06.35
17h00 - 17h45	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
16h30 - 18h00	Stade / Gymnase	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
14h30 - 18h30	Stade / Salle polyvalente	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
18h00 - 20h00	Gymnase	ENERGYM Jérôme VUILLEMIN 03.84.48.06.06
18h00 - 18h45	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
19h00 - 20h45	Salle polyvalente	Lilian BOTTEX 07.72.25.05.27
20h00 - 23h30	Gymnase	Dimitri BRUN
20h00 - 22h00	Salle communale	Président Henri LUQUET / Chef de chœur M-Ch. CHARBONNIER 03.84.48.00.44
8h30 - 9h15	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
8h45 - 11h15	1, rue de la Chapelle	Leslie QUAIN 09.84.27.06.35
12h15 - 13h15	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
14h00 - 18h00	Salle de la Charité	Gilbert BEDIOT 03.84.48.05.81
16h30 - 17h15	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
16h30 - 18h30	Stade / Gymnase / Salle Polyv.	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
17h30 - 18h30	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
à partir de 18h30	Maison des services	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
18h15 - 19h30	1, rue de la Chapelle	Christophe THIEME 04.74.50.73.41
18h00 - 22h30	Gymnase	Frédérique ROUSSELOT 06.89.93.46.99
18h00 - 19h00	Dojo	Lilian BOTTEX 07.72.25.05.27
après-midi		Martial REGIS 03.84.48.01.64
17h00 - 17h45	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
16h45 - 21h00	Dojo	Jean-François VIVIER 03.84.85.47.63
18h00 - 20h00	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
18h30 - 20h45	Stade / Gymnase / Salle Polyv.	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
à partir de 20h00	Gymnase	Franck CAFFAREL 06.75.19.59.78
9h00 - 10h00	Gymnase	Franck CAFFAREL 06.75.19.59.78
9h00 - 10h00	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
9h00 - 13h00	Gymnase	Franck CAFFAREL 06.75.19.59.78
10h00 - 12h00	Piscine intercommunale	Communauté de communes Petite Montagne 03.84.48.04.78 ccpmontagne@petitemontagne.fr
14h00 - 16h30	1, rue de la Chapelle	Charlotte PIERRON 06.24.71.27.06
14h00		Jean-Christophe PEYFORT 03.84.47.57.47
14h00 - 16h30	Gymnase	Carole FIGUET 06.71.10.97.41
après-midi	Stade	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85
la journée		Martial REGIS 03.84.48.01.64
9h00 - 13h00	Gymnase	Franck CAFFAREL 06.75.19.59.78
matin		Jean-Christophe PEYFORT 03.84.47.57.47
après-midi	Stade	Nicolas CALLAND 06.30.09.36.85

ALERTE CHATS ERRANTS !

Un coût pour la collectivité

La prolifération des chats errants dans notre commune devient un véritable fléau, nous devons prendre les dispositions nécessaires pour l'éradiquer.

Plusieurs plaintes adressées à la Mairie obligent les élus à agir. Les nuisances sont devenues insupportables (déjections, odeurs, bruit et surtout le plus grave, risques de prolifération des maladies et transmissions aux chats domestiques)

C'est une démarche citoyenne pour chaque habitant, que d'être vigilant en adoptant les pratiques suivantes :

- **Ne pas nourrir les chats errants,**
- **Enlever toute source de nourriture en fermant hermétiquement les sacs poubelles,**
- **Parlez de ce problème à vos voisins, sensibilisez-les...**

Si vous êtes propriétaire de chats domestiques : faites stériliser, pucer et vacciner votre animal.

Sachant qu'un couple de chats peut reproduire

100 unités en 3 ans (une femelle peut avoir 2 à 3 gestations par an), la **stérilisation des chats errants est le meilleur moyen de limiter leur prolifération.**

La commune a décidé de conventionner avec la SPA et un cabinet vétérinaire pour faire castrer les mâles et stériliser les femelles. Une délibération sera rapidement prise à cet effet.

Cette opération a un coût : 120 € par animal.

Aidez nous ! La commune a besoin d'aide et lance un appel aux bénévoles qui veulent aider à la capture de ces chats. Si vous êtes intéressés, venez vous inscrire à la mairie.

C'est très simple : il suffit de déposer une cage fournie par la commune, de surveiller l'entrée de l'animal dans la cage. Puis le chat est conduit au cabinet vétérinaire où il sera stérilisé et tatoué puis relâché dans la nature ou ...adopté en toute sécurité !

Merci pour votre compréhension et votre collaboration

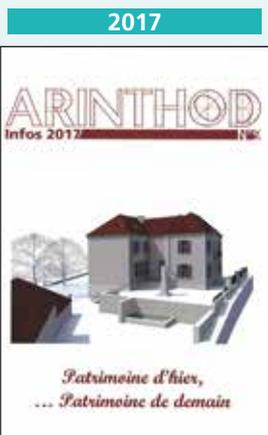
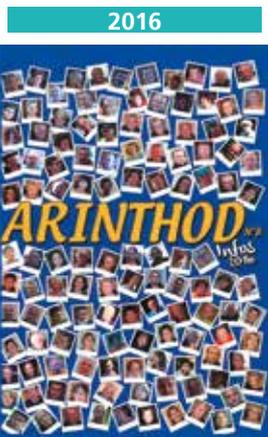
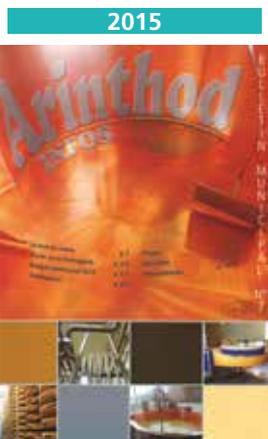
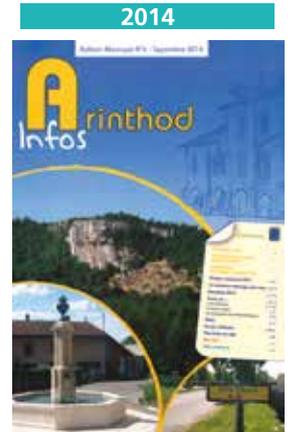
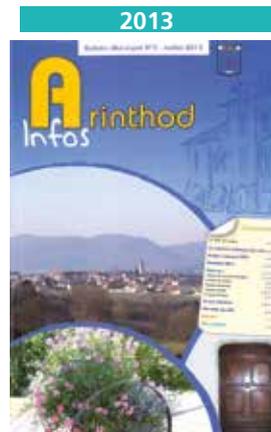
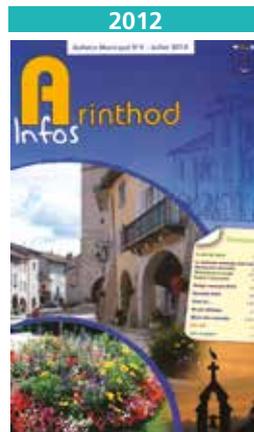
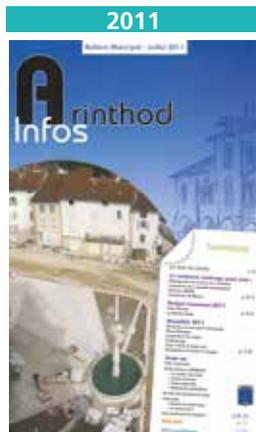


RAPPEL

**Merci de bien vouloir
ranger vos poubelles
juste après
leur ramassage**



Retrouver les numéros ARINTHOD INFOS sur http://mairiearinthod.fr/bulletins_municipaux.html



COMMUNE D'ARINTHOD – 39240

Extrait du registre des arrêtés du Maire

Arrêté 31

Le Maire d'ARINTHOD,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2212-2, L2213-4 et L2214-4 ;
Vu le code pénal, et notamment l'article R 623-2 ;
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L1311-1, L1311-2, L1421-4, L 1422-1 et R48-1 à R 48-5 ;
Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L571-1 et suivants ;

ARRETE

Article 1 : Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par les particuliers et les entreprises à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques **sont interdits** :

-les dimanches

Article 2 : -Monsieur le Maire
-Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie
sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arinthod, le 28/06/18

Le Maire
Jean-Charles **GROSDIDIER**

Nota bene : Pour la tranquillité de chacun, il est vivement conseillé d'arrêter tous travaux bruyants le samedi à partir de 19h30.

L'information de notre commune, c'est aussi :
www.mairiearinthod.fr - www.petitemontagne.fr
<https://www.facebook.com/pg/Arinthod>

La MSAP (Maison des Services Au Public) à votre écoute

EN QUOI LA MSAP PETITE MONTAGNE PEUT-ELLE VOUS AIDER ?

PÔLE EMPLOI

Accompagnement vers l'emploi
Vous recherchez un **emploi**, une formation.

- Aide à l'inscription en ligne
- Aide à la réalisation d'un CV, d'une lettre de motivation
- Aide à la constitution de dossiers administratifs
- Consultation d'offres
- Orientation vers les professionnels de l'emploi

IMPÔTS

Pour vos démarches en ligne

- Aide à la déclaration de vos revenus sur Internet
- Accompagnement dans l'utilisation du site **impots.gouv.fr** : mensualisation, paiement d'amende, paiement de produits locaux (cantine...)
- Accompagnement pour la constitution de vos dossiers



ALLOCATIONS FAMILIALES

Droits de la famille
Pour connaître vos droits et les **prestations et aides** auxquelles vous pouvez prétendre.

- Aide à la rédaction et/ou compréhension de courriers
- Accompagnement dans vos démarches sur Internet et pour constituer vos dossiers

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Vous devez réaliser une demande de permis de conduire ? Votre carte d'identité arrive à expiration ?

La MSAP vous guide dans vos démarches sur le site ants.gouv.fr

- Réaliser une pré-demande pour un passeport ou une carte d'identité
- Demander un permis de conduire, consulter son solde de points
- Refaire ou modifier une carte grise

ASSURANCE MALADIE

Accompagnement dans vos démarches sur vos sites d'assurance maladie
La MSAP vous **informe sur vos droits** selon votre situation.

- Aide à l'utilisation de votre compte en ligne
- Aide à la rédaction et/ou compréhension de courriers
- Éditer une attestation de droits
- Envoyer un arrêt de travail, une feuille de soin
- Effectuer un changement d'adresse
- Demander une carte européenne d'assurance maladie
- Déclarer la perte ou le vol de sa carte vitale

Un agent vous accueille et vous renseigne. Si besoin, il vous oriente vers les organismes compétents et vous aide à prendre rendez-vous.

Pensez à vous munir de vos identifiants (impôt, ameli, pôle emploi...) et n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations sur les pièces à fournir pour effectuer vos démarches.

POURQUOI UNE MSAP ?

- Un **seul interlocuteur** auprès des partenaires pour toutes vos démarches.
- Un **accompagnement** dans l'utilisation des services en ligne (carte d'identité, carte grise, déclaration de revenus, etc.).



INFOS PRATIQUES

Ouverture
Lun., mar. et jeu. : 8h30-12h et 13h30-17h30
Mer. et ven. : 8h30-12h

Tél : 03.84.48.75.83
msap@petitemontagne.fr

Service gratuit et ouvert à tous.

À VOTRE DISPOSITION DANS NOS LOCAUX :

- Point multimédia avec ordinateurs et accès Internet
- Imprimante, scanner
- Espace de confidentialité pour vos démarches

PERMANENCES LOCALES

- **Mission locale (insertion professionnelle)**
le 2^{ème} et le 4^{ème} jeudi du mois sur RDV au 03.84.87.02.56
- **Soliha (habitat)**
le 1^{er} mardi du mois sur RDV au 03.84.86.19.10
- **Assistant social de secteur**
À la mairie d'Arinthod sur RDV au 03.84.87.13.13

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Maison de services au public
Communauté de Communes Petite Montagne
15, rue des Tilleuls
39240 ARINTHOD
www.petitemontagne.fr




Au cœur de notre Communauté de Communes, la MSAP de la Petite Montagne facilite vos démarches administratives.

- Écouter
- Renseigner
- Orienter
- Documenter
- Accompagner

Maison de services au public

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN ?

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Le 27 août 2017* : Eleysa SAHIN
- Le 18 octobre 2017* : Romane DIETRE
- Le 16 décembre 2017* : Kathlyne CHARRIERE
- Le 1er février 2018* : Raphaëlle CHATAIN FROIDEVAUX
- Le 11 février 2018* : Rayan DOUICHI
- Le 28 mars 2018* : Lou LAFAY
- Le 12 mai 2018* : Esila YASAR
- Le 29 mai 2018* : Inaya ROMANO
- Le 30 mai 2018* : Tiago BERNARDA
- Le 26 juin 2018* : Clarisse CHAPELON
- Le 10 octobre 2018* : Juliette GIROD
- Le 20 octobre 2018* : Esmée BOUYON

MARIAGES

- Le 25 novembre 2017* : Serkan GÖKER et Burcu CAVDAR
- Le 2 décembre 2017* : Antoine CHAPELON et Magalie THIBAULT

DÉCÈS

- Le 14 septembre 2017* : Renée ROMAIN née GUYOT (84 ans)
- Le 15 septembre 2017* : Guy CHATILLON (77 ans)
- Le 19 octobre 2017* : Pierre BEZY (89 ans)
- Le 22 octobre 2017* : Michel RENAUD (84 ans)
- Le 31 octobre 2017* : Angèle PICOD (91 ans)
- Le 18 novembre 2017* : Hélène EBERLIN née GARRE (86 ans)
- Le 23 décembre 2017* : Claude MOREL (89 ans)
- Le 31 décembre 2017* : Jeanine GUIBOURG (72 ans)
- Le 20 janvier 2018* : Thérèse DAVID née DUGUET (100 ans)
- Le 26 janvier 2018* : Colette VIREY née BRIDE (89 ans)
- Le 26 janvier 2018* : Gilbert MAURON (88 ans)
- Le 30 janvier 2018* : Gabrielle LAUBY née FASANINO (90 ans)
- Le 31 janvier 2018* : Paula DELNOOZ née VAN RETHY (83 ans)
- Le 9 février 2018* : Michel PERRIN (62 ans)
- Le 10 février 2018* : Madeleine MAGONI née BLANC (89 ans)
- Le 25 février 2018* : Casimir DUTOIT (96 ans)
- Le 28 février 2018* : Juliette BOUILLER née BAILLY (94 ans)
- Le 2 mars 2018* : Henri GROSDIDIER-BOYER (95 ans)
- Le 3 mars 2018* : Louise FAURE née BABAZ (94 ans)
- Le 5 mars 2018* : Suzanne DEPRESZ née JANOD (91 ans)
- Le 6 mars 2018* : Jeanne BOUCHARCOURT née SALET (86 ans)
- Le 13 mars 2018* : Yvette MANCA (87 ans)
- Le 16 mars 2018* : Guy ROCHET (90 ans)
- Le 18 mars 2018* : Mauricette CHARLET née BURON (83 ans)
- Le 23 mars 2018* : Alfred RAVIER (97 ans)
- Le 7 avril 2018* : Colette BROCHET née MATHON (85 ans)
- Le 21 avril 2018* : Dozolina CARRON née MILÉSI (97 ans)
- Le 13 mai 2018* : Léa SOUSSIA (93 ans)
- Le 23 mai 2018* : Michel BOUCHACOURT (90 ans)
- Le 11 juin 2018* : Odette GIROUD née MARICHY (86 ans)
- Le 4 juillet 2018* : Julie GUIGUE née BASSET (89 ans)
- Le 12 juillet 2018* : Renée GORSE née GIBOZ (94 ans)
- Le 8 août 2018* : Denise CHAPELAN née PIRON (99 ans)
- Le 8 septembre 2018* : Christian BESSON (67 ans)
- Le 18 septembre 2018* : Andrée RENAUD née PIGOT (97 ans)
- Le 7 octobre 2018* : Michel BRIGNOLI (61 ans)
- Le 13 octobre 2018* : Andrée GENTELET née BOMBOIS (94 ans)
- Le 13 octobre 2018* : Blanche BEZY née ROCHET (89 ans)
- Le 18 octobre 2018* : Hélène FAVIER née CLERC (85 ans)
- Le 25 octobre 2018* : Marie-Thérèse VIDAL née PASSANT (86 ans)

ASSOCIATIONS DIVERSES D'ARINTHOD (39240)

Foyer Rural

Président : Martial REGIS
03 84 48 01 64

Associations Sportives

Judo club Arinthod St-Julien

Président : Jean-François VIVIER
03 84 85 47 53

Club Spéléo

Président : Pierre DOUBEY
03 84 48 07 31

Gymnastique Adultes

Présidente : Monique LAFONT
03 84 48 04 24

Section Cycliste

Président : J-Christophe PEYFORT
03 84 47 57 47

Section Badminton

Présidente : Carole FIGUET
06 71 10 97 41

Association les Randonneurs de la Petite Montagne

Président : Martial REGIS
03 84 48 01 64

Section escalade

Présidente : Frédérique ROUSSELOT
06 89 93 46 99

Association Services et Forme

Président : Lilian BOTTEX
07 72 25 05 27

Société de Football

Président : Nicolas CALLAND
06 30 09 36 85

Société de Boules

Président : Fabrice BRIDE
06 26 78 39 73

Yoga - Le Bol d'Air Club

Responsable : Christophe THIEME
04 74 50 73 41

GENERGYM+

Président : Jérôme VUILLEMIN
03 84 48 06 06

Chasse

Président : Jean-Michel GROS
06 32 64 78 12

Pêche : APPMA

Président : Eric GOIFFON

Section Volley

Président : Dimitri BRUN

Associations Culturelles

Section cinéma

Président : Eric JACQUEMIN
03 84 48 08 93

Association des Travailleurs Turcs

Président : Ziya GORMEZ
Chorale "l'Aveinna"
Président : Henri LUQUET
Chef de cœur : M-Christine
CHARBONNIER
03 84 48 00 44

Association des Croqueurs de Pommes

Président : Jacques CALLAND
03 84 48 05 97

Association des Commerçants, Artisans, Producteurs de la Petite Montagne

Président : Yassine AMROUNI
06 59 98 22 62 ou 06 24 71 27 06

Association Jeanne d'Arc

Président : Guy DUPUIS
03 84 48 55 90

Les Amis de l'Orgue

Président : Paul GUILLOT
04 74 76 80 78

Les outils d'autrefois

Président : Michel SUDAN
03 84 48 01 17

Les ateliers de la Petite Montagne

Présidente : Charlotte PIERRON
06 24 71 27 06

Santé / Social

Sapeurs-pompiers

Chef de centre : Christophe BRUNET
06 47 59 86 16

Donneurs de Sang

Président : Daniel BESSON
03 84 48 09 91

Association Entraide

Présidente : M-France DEJONGHE
03 84 35 79 50

Croix Rouge

Responsable : René CHEVASSUS
03 84 35 71 36

ADMR

Présidente : Michèle CARBONNEAU
03 84 25 44 26

FNATH

Président : Pascal HARLAUT
03 84 48 41 18

Sourire d'automne

Président : Gilbert BEDIOT
03 84 48 05 81

Le Fil de la Petite Montagne

Présidente : Myrtille BROCHOIRE
06 52 14 64 42

La Joie de Vivre

Présidente : Chrystelle DAVID
03 84 35 18 18

Secours catholique

Présidente : Olga GUILLEMIN
06 38 50 99 72

Souvenir

Anciens Combattants

Président : André PIQUET
04 74 75 81 71

Anciens d'Afrique du Nord

Président : Philippe JANOD
03 84 48 00 18

Souvenir Français

Président : Philippe DEPRES
03 84 35 70 77

INFOS PRATIQUES

SANTÉ / SOCIAL

KINÉSITHÉRAPEUTE

Pierre GIRO 03 84 35 18 16 / 06 51 03 95 02

OSTHÉOPATHE

Jeewan ROFFAT 07 68 28 71 15

CABINET MÉDICAL

Docteurs EL HANI et BERGIER 03 84 48 00 14

MÉDECIN DE GARDE

3966

La nuit de 20h à 8h

Le week-end du samedi 12h au lundi 8h

Les jours fériés de 8h à 8h le lendemain

CABINET DES INFIRMIÈRES

Noélie BOUILLLOUX, Marie-Noëlle LEDIG
03 84 48 01 03

CABINET DENTAIRE

Docteur AVENARD-GLORIEUX 03 84 48 07 97

DENTISTE DE GARDE

3966

Tous les dimanches et jours fériés : 10h-12h

PHARMACIE VUILLEMEY 03 84 48 01 21

AMBULANCE DE LA PETITE MONTAGNE

03 84 48 07 80

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL

03 84 35 18 18

ADMR 03 84 48 59 74

TAXI "LA PIERRE ENON" 03 84 48 59 88

URGENCES

POMPIERS

18

GENDARMERIE

17

SAMU

15

SERVICE PUBLIC

MAIRIE

03 84 48 00 67
mairie.arinthod@wanadoo.fr
www.mairiearinthod.fr

Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h / 13h30-18h

Vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30-17h30

Mercredi et samedi : 8h30-12h

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DE LA PETITE MONTAGNE 03 84 48 04 78

ccpmontagne@orange.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30

SYNDICAT À LA CARTE 03 84 48 07 15

SERVICE DES EAUX arinthod.syndicat@orange.fr

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30

LA POSTE

03 84 48 00 29

Lundi 14h-16h30

Du mardi au vendredi 9h30-12h / 14h00-16h30

Samedi 9h30-12h

MÉDIATHÈQUE 03 84 48 82 61

Mardi : 9h30-12h30 / 15h-18h

Mercredi et vendredi : 9h30-12h30 / 14h-18h

Samedi : 9h30-13h30

ÉTUDE NOTARIALE DE

MAÎTRE MEYNIAL DESMARE 03 84 48 00 06

TRÉSOR PUBLIC 03 84 48 00 91

Ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi

de 8h30 à 12h30

DÉCHETTERIE 03 84 48 50 33

Lundi, mercredi, vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h

RAMASSAGE ORDURES MÉNAGÈRES :

Bacs bleus : le vendredi des semaines paires,

à partir de 5h

Bacs gris : tous les mercredis à partir de 5h

ÉCOLE MATERNELLE 03 84 48 07 72

ÉCOLE PRIMAIRE 03 84 48 07 71

COLLÈGE BICHAT 03 84 48 00 41

CENTRE DE LOISIRS 03 84 48 05 55

(Période scolaire et vacances)

Horaires vacances scolaires :

Du lundi au jeudi : 7h-18h30 - Vendredi : 7h-18h